

Un castor au ruisseau de Vilencourt

Nous constatons depuis plusieurs mois la présence d'un castor d'Europe (*Castor fiber*) sur le site du Val Saint-Lambert. D'abord présent non loin des étangs dans la partie supérieure du site, il semble s'agir d'un juvénile qui cherche à s'établir sur le site. Il est maintenant présent sur le ruisseau de Villencourt où il a commencé à construire un barrage.

La présence du castor (espèce protégée) dans un espace naturel riche et protégé lui aussi (nous sommes ici en zone Natura 2000) est encore une preuve de la richesse de la biodiversité du site. Nous nous en réjouissons.

Nous regrettons par contre l'attitude des promoteurs du projet de rénovation du Château de Villencourt, voisin du site d'établissement du castor. Ceux-ci ont envisagé selon nos sources une demande de dérogation à la Région wallonne afin d'entreprendre des actions car le barrage menacerait le chantier. Cette attitude est regrettable à plus d'un titre.

D'abord, le chantier est situé dans une zone inondable (aléa faible à moyen selon les données SPW de 2019). S'inquiéter du risque d'inondation provoqué par le castor est un peu hypocrite : le lieu présente des risques d'inondation structurels. Le promoteur le sait avant de démarrer son chantier. Faire porter le poids de la sécurisation du site à l'animal est abusif.

Ensuite, même s'il existe des possibilités légales de dérogation, le castor est une espèce protégée et nous sommes dans une zone Natura 2000. Faire passer l'intérêt privé (et financier) avant la protection de la nature est tout à fait regrettable, que les procédures soient légales ou non.

D'une manière générale, l'asbl souhaite que les valeurs de **protection de la nature** et de **promotion de la démocratie locale** qui lui sont chères prévalent sur les intérêts privés. Le site du Val Saint-Lambert est une richesse commune, qui ne doit pas être dilapidée au profit de l'intérêt financier de quelques-uns. Nous demandons donc à la Ville de Seraing et à la Région wallonne de **refuser la dérogation** et de protéger le milieu naturel du Val Saint-Lambert.